

Politique d'octroi de dons de Transcontinental inc.

En vigueur le : 26 juillet 2012

1. CADRE GÉNÉRAL

Transcontinental inc. s'est dotée d'une politique d'octroi de dons lui permettant de sélectionner, d'encadrer et de gérer très précisément la multitude d'activités auxquelles elle adhère au fil des ans en toute légitimité, sans obligation et avec fierté. Toutes les activités appuyées rejoignent les valeurs de l'entreprise.

Les activités soutenues par Transcontinental inc. ont comme particularité d'être liées aux différentes collectivités où l'entreprise est présente, où ses gens y vivent et y travaillent. Cet appui de la Société est à l'image de la relation privilégiée qu'entretient Transcontinental inc. avec les collectivités où elle fait des affaires, et s'arrime en tout point avec son plan de développement durable.

1.1 Causes privilégiées

Nombreuses sont les causes pouvant être appuyées par Transcontinental inc., mais la Société a fait ses choix et soutient prioritairement les secteurs suivants :

- Éducation
- Santé

1.2 Gestion

La gestion des dons est sous la responsabilité du comité des dons de Transcontinental inc. Pour sa part, le comité est régi par le bureau de la présidente du conseil de Transcontinental inc.

1.3 Budget

Transcontinental inc. investit en moyenne chaque année 1,5 % de ses bénéfices avant impôt.

Pour connaître les montants et valeurs alloués aux dons effectués par l'entreprise, consulter le Rapport sur le développement durable sur le site de Transcontinental inc., en cliquant [ici](#).

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À titre d'entreprise citoyenne active et reconnue en Amérique du Nord, Transcontinental inc. a fait le choix d'apporter son appui à différents organismes/groupements engagés dans leur collectivité.

2.1 Distribution

La distribution des contributions accordées par Transcontinental inc. rejoint principalement l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- exercer son rôle d'entreprise citoyenne active;
- renforcer ses liens avec les collectivités;
- mettre de l'avant ses produits et services;
- promouvoir ses orientations stratégiques.

2.2 Formes des contributions

Les contributions accordées par Transcontinental inc. dans le cadre de la politique d'octroi de dons se déclinent généralement sous les formes suivantes :

- don en argent
- placement publicitaire
- service d'impression
- service de distribution

2.3 Exclusions

Transcontinental inc. refuse d'emblée les demandes de dons en provenance :

- de groupes de lobbying et de revendication;
- d'individus non liés à une cause humanitaire.

2.4 Contribution à des partis politiques

Transcontinental inc., en tant que société inscrite en Bourse, ne verse d'aucune façon que ce soit des dons à quelque parti politique ou organisation à caractère politique ou groupe d'intérêt prônant une idéologie politique au nom de Transcontinental inc.

De plus, tout employé de TC Transcontinental à temps plein, à temps partiel, à forfait ou embauché sur une base saisonnière n'est autorisé à verser au nom de Transcontinental inc. des contributions politiques.

2.5 Contribution à des organismes religieux

Transcontinental inc., en tant que société inscrite en Bourse, ne verse d'aucune façon que ce soit des dons ou des commandites à quelque organisme religieux ou groupe d'intérêt prônant une idéologie religieuse au nom de Transcontinental inc.

De plus, tout employé de Transcontinental à temps plein, à temps partiel, à forfait ou embauché sur une base saisonnière n'est autorisé à verser au nom de Transcontinental inc. des contributions religieuses.

2.6 Récurrence non obligatoire de donation

En aucun temps, un don ou une commandite remis à un organisme ou à un groupement par Transcontinental inc. n'engage la Société à appuyer cet organisme ou ce groupement de façon récurrente. Chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.

3. COMITÉ DONS ET COMMANDITES

Le comité de dons de Transcontinental inc. est composé de quatre membres, dont la présidente du conseil de Transcontinental inc.

3.1 Objectifs du comité

La constitution du comité des dons permet une évaluation précise des sommes versées ou des partenariats conclus par Transcontinental inc., mais également d'éviter les dédoublements de dons et commandites en provenance de différentes sources au sein de l'entreprise (ex : par secteur, par entité, par employé, etc.), une centralisation de l'information financière, etc.

Incidemment, en plus de traiter les formulaires de demande de dons dûment remplis et soumis par les secteurs/entités/bureau de la présidente du conseil, le comité des dons a pour tâche d'évaluer les demandes reçues directement par courriel, par l'entremise du formulaire disponible sur le site Internet de l'entreprise à l'adresse www.tc.tc sous la rubrique « À Propos/Collectivité ».

3.2 Périodicité des rencontres du comité

Le comité des dons de Transcontinental inc. se réunit mensuellement pour analyser les demandes.

4. RECEVABILITÉ DES DEMANDES

Toute demande de soutien liée à une campagne de souscription périodique ou ponctuelle dans une optique d'entraide ou de développement dans les domaines répondant aux critères ou intérêts de Transcontinental inc. est recevable et sujette à une analyse par le comité des dons de la Société.

4.1 Événement humanitaire ponctuel

Par ailleurs, dans le cas d'un événement humanitaire ponctuel (ex. : tremblement de terre, inondation d'une région, etc.), ou de tout autre cas jugé pertinent et valable par le bureau de la présidente du conseil de Transcontinental inc., cette dernière peut choisir d'agir sur-le-champ, sans restriction. Le bureau de la présidente du conseil s'engage toutefois à faire part de cette contribution au comité de dons aux fins de comptabilisation officielle.

5. FORMULAIRE

Transcontinental inc. met à la disponibilité des requérants de dons un formulaire à remplir, disponible sur son site Internet, à l'adresse www.tc.tc, sous « À Propos/Collectivité ».

6. RÉPONSE À LA REQUÊTE

Comme mentionné au point 3.2, le comité de dons de Transcontinental inc. se réunit chaque mois. Lors de ces rencontres, le comité s'engage à évaluer chacune des demandes reçues respectant les exigences d'admissibilité et les délais prescrits. Une réponse sera ensuite expédiée au requérant par courriel, et ce, dans un **déla**i de trois mois.